

6^o Mathématiques revues.

Pour l'enseignement religieux, les deux classes de philosophie se réunissent. On suit le cours abrégé de religion du P. Schouppe, partie dogmatique.

L'étude du Plain-chant et du Solfège est obligatoire pour tous les élèves.

L'enseignement de la musique instrumentale (fanfare) et l'usage des instruments sont gratuits.

CONDITIONS.

Pension et enseignement pour l'année scolaire.....	\$100
Quart-pensionnaires	40
Quart-pensionnaires de Sainte-Anne.....	20

LES PAYEMENTS DOIVENT SE FAIRE D'AVANCE EN TROIS VERSEMENTS: le premier à la rentrée, le deuxième au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

Tout mois commencé doit être payé en entier par les élèves qui entrent après l'ouverture des classes ou qui sortent avant la fin de l'année, et, dans le cours de l'année, il n'y a déduction que pour une absence d'au moins un mois. Les élèves à qui on aurait promis une part de bourse ou remise quelconque n'en pourront profiter que dans la dernière partie de l'année.

Un intérêt de 6 % est chargé sur tous les comptes qui ne sont pas payés au premier de juillet de chaque année. Aucun élève ne sera reçu après les vacances si les arrérages ne sont pas payés, ou si on n'a pas donné des garanties convenables de paiement.

Aucune avance d'argent ne sera faite aux élèves pour compte d'habit ou autre chose, à moins qu'un dépôt spécial n'ait été fait à la procure.